Prix du Westerwald 2004

Céramique Européenne

Mise au concours

Le Westerwaldpreis à été distribué pour la première fois en 1973, afin de présenter au Musée de la céramique de Höhr-Grenzhausen des oeuvres remarquables aussi bien du point de vue artisanal qu' artistique dans le cadre d'un concours et d'une exposition.

Cette **11eme édition du Westerwaldpreis 2004** est une requète prioritaire aux yeux du Conseil du Westerwald. De plus il importe de soigner le dialogue autours de la céramique et des arts dans cette région et cultiver les échanges culturels avec d'autres pays.

Le Westerwaldpreis (Prix du Westerwald):

En 2004 cinq prix seront distribués pour des oeuvres céramiques remarquables dans les catégories:

- Céramique plastique et ouvres conceptionnelles
- Le vase: forme et décor
- La céramique de série
- Prix de Höhr-Grenzhausen, la ville des "cuiseurs de pots" (Kannenbäckerstadt)
 Grès glacé au sel ou porcelaine glacée au sel
- Prix d'encouragement pour jeunes céramistes jusqu'a 35 ans (autant que possible dans toutes les catégories)

Quatre prix de 5000 Euros et un prix d'encouragement de 4000 Euro seront distribués.

Calendrier provisoire:

jusqu'au 11 Janvier 2004

26 au 29 Janvier 2004

29 Janvier 2004 16 au 27 Février 2004 8 au 10 Mars 2004 10 Mars 2004

17 Septembre 2004 au 6 Janvier 2005

18 Septembre 2004

Remise des dossiers de participation, photographies incluses. Photos **sans** dates personelles! (min. carte postale, max. 210x297 mm) Jugement des Photos (choix des oeuvres destinées à l'exposition) Information des retenus pour l'exposition Livraison des oeuvres Réunion du jury pour les prix Proclamation des lauréats Exposition

Organisateur

Patronage: Kurt Beck, Ministerpräsident, Rheinland-Pfalz

Organisateur: Conseil du Westerwald Organisation: Keramikmuseum Westerwald

Remise des Prix et Exposition

La remise des prix se fera au cours de l'inauguration de l'exposition **Westerwaldpreis 2004 - Europäische Keramik** au Musée de la céramique à Höhr-Grenzhausen qui est projeter le **17 Septembre 2004**. L'exposition restera ouverte jusqu'au **6 Janvier 2005**

Colloque

Les membres du Jury 2004 sont:

- 1. Peter-Paul Weinert, Landrat des Westerwaldkreises
- 2. Prof. Dr. Márta Nagy, Keramikerin, Ungarn
- 3. Renée Reichenbach, Keramikerin, Deutschland
- 4. Prof. Tony Franks, Präsident der Academie International de la Ceramique, Schottland
- 5. Janet Mansfield, Art and Perception
- 6. Prof. Günther Praschak, Keramiker, Österreich
- 7. Monika Gass, Keramikmuseum Westerwald

Prix du Westerwald 2004

Céramique Européenne

Les conditions de participation

Les conditions de participation suivantes sont valables pour le Westerwaldpreis (prix du Westerwald) 2004

- 1. Sont admises à participer au concours les personnes ayant 18 ans révolus. Les participant(e)s doivent avoir leur domicile fixe et/ou leur adresse ou travail permanent à l'intérieur d'un pays membre de l'Union Européenne au moment du concours. Les membres de l'Union Européenne habitant dans un tiers pays peuvent aussi participer. Les membres du Jury ne peuvent participer au concours. Les photos des oeuvres présentées et le bulletin de participation attaché à ces conditions de participation doivent être parvenus au Keramikmuseum Westerwald à Höhr-Grenzhausen au plus tard le 11 Janvier 2004. Les données de l'artiste doivent apparaitre sur ce formulaire. Les participant(e)s doivent indiquer dans quelle catégorie leurs oeuvres doivent être retenues, seulement une option. Cette information est immuable.
- 2. Les Participant(e)s doivent avoir développé et fabriqué leurs oeuvres eux mêmes. Pour les oeuvres ayant nécessité la participation de tierces personnes, la part du travail inhérant à l'artiste doit être primordiale. Dans ce cas il est permi et indiqué de nommer l'atelier ou l'entreprise ayant participé.
- 3. Chaque participant(e) envoie des photos de trois de ses oeuvres au maximum. Une seule de ces oeuvres peut être un groupe d'objets qui sera nommé dans le bulletin sous un seul numéro. Il/Elle peut présenter en échange une oeuvre qu'il/elle considère comme majeure et qui peut être de grande taille. Les photos envoyées doivent être en couleurs (min. 10 x 15 cm, format carte postale). Pour les groupes, envoyer au moins une photo d'ensemble. Les photos doivent être d'une qualité permettant leur reproduction et marquées au verso uniquement du titre et des dimensions de l'objet photographié. Seront acceptés les bulletins de participation envoyés sur CD (avec copie couleur sur papier) ou par E-mail (photos en format JPG). Ils acceptent la publication de leurs oeuvres par le Westerwaldkreis ou par ses chargés d'affaires.
- 4. Les photos et les bulletins de participation restent la propriété du Keramikmuseum, quelle que soit la décision du Jury.
- 5. Les oeuvres devraient être choisies de facon que leur taille permette leur exposition sans trop de difficultés. Pour les oeuvres de grande taille, un modèle et un échantillon du materiel ainsi que des photos reproductibles suffisent au pré-jugement.
- 6. Les oeuvres présentées ne doivent pas être agées de plus de trois ans et ne pas avoir été récompensées dans un autre concours.
- 7. Les oeuvres retenues par le Jury sont à expédier dans des emballages robustes et réutilisables pour arriver avant le 20 février 2004 au Keramikmuseum Westerwald, Lindenstrasse, 56203 Höhr-Grenzhausen Allemagne Fédérale, Tel.: +49 (0)2624 / 94 60 10 Fax: +49 (0)2624 / 94 60 120 et E-mail: info@keramikmuseum.de
- 8. Un Jury nommé par le conseil du Westerwald décidera des oeuvres retenues pour l'exposition ainsi que des lauréats du concours. Ce Jury prendra ses décisions pour l'exposition de 2004 à la vue des photos envoyées. Les lauréats du prix seront nommés par ce même Jury à la vue des oeuvres originales livrées pour l'exposition. Le Jury se réserve le droit de procèder à une modification/décision définitive de participation à l'exposition à la vue des oeuvres originales. Ceci est valable en particulier pour les oeuvres dont la qualité ne rempliraient pas les attentes du Jury.
- 9. La préparation et l'organisation du concours sont entre les mains du Conseil du Westerwald, Montabaur, en collaboration avec le Keramikmuseum Westerwald, Höhr-Grenzhausen.
- 10. Les oeuvres présentées devront être vendables. La vente sera faite par l'organisateur aux nom et facture des artistes participants. En cas de vente, l'organisateur retient 20 % du produit de la vente comme provision. Pour les artistes imposables en Allemagne Fédérale : les taxes sociales (KSVG) selon la loi du 27 novembre 1981 seront retenues par l'organisateur et versées directement à la caisse sociale des artistes. Le tarif en vigueur en 2004 sera appliqué. Les participants ne peuvent reprendre leurs oeuvres avant la fin de l'exposition.
- 11. Le Westerwaldkreis se réserve le droit de préemption sur les oeuvres des lauréats du concours.
- 12. Le Jury se réserve le droit de ne pas remettre certains prix, de distribuer les sommes ainsi libérées sur d'autres prix ou de partager des prix. Les décisions du Jury sont inattaquables
- 13. Le Jury fixera ses décisions par écrit. Le Jury informera les artistes immédiatement après avoir pris ses décisions.
- 14. Tout(e) lauréat(e) qui aura sciemment transgressé les conditions de participation pourra être adjoint par le Conseil du Westerwald, après délibération et concertation avec le Jury, à rendre son prix.
- 15. Le transport aller et retour des oeuvres est effectué aux frais et risque des participants. Les dommages et intérêts éventuels envers des tiers est à la charge du participant. Le transport de retour devra s'effectuer au plus tard 6 semaines après la fin de l'exposition. Les oeuvres qui se trouveraient encore au Keramikmuseum Westerwald après le 06 avril 2005 passeront dans la propriété de l' organisateur.
- 16. Le Conseil du Westerwald assure les oeuvres qui lui sont remises pour l'exposition et le concours pour la durée de leur séjour en ses murs et à la valeur indiquée par l'artiste dans le bulletin.
- 17. Le Westerwaldpreis (prix du Westerwald) est remis sous forme de document et de don.
- 18. Un catalogue est édité pour l'exposition.

Prix du Westerwald 2004

Céramique Européenne

Bulletin de participation		page I
No. d'entrée	Nombre d'oeuvres Nombre d'oeu	uvres retenues
	Remarques internes de l'organisateur	. Veuillez ne rien y écrire!
Notes sur la personne: Veuillez remplir en maju	scules ou à la machine à écrire!	
Nom, Prénom:	Nationalité:	:
Rue:	Code Postal, Ville:	
Date de naissance:	Lieu de naissance:	
Téléphone:	Téléfax:	
Email:	Internet:	Sexe f h
Distinctions/Publications:		

Bulletin de participation

page II

Description/Titre des oeuvres céramiques mises en compétition:		
1.	Dimensio	ons Valeur TTC en Euro*
2.	Dimensio	ons Valeur TTC en Euro*
3.	Dimensio	ons Valeur TTC en Euro*
Seules seront retenues	des photographies d'au m	oins 10x15 cm (carte postale) et au plus A4 (210x297 mm)
*La valeur marchande e pour les pièces non ver		eur d'assurance. Veuillez indiquer une valeur, même
Détails sur le maté	riel (p.ex. grès, porce	elaine) et technique (p.ex. tourné, monté):
Céramique pla Le vase: forme La céramique Prix de Höhr-Gre Grès glacé au Prix d'encoura Les oeuvres présentées facture des artistes par 20 % du produit de la v	estique et oeuvres conce et décor de série enzhausen, la ville des "cosel ou porcelaine glacé agement pour jeunes cé devront être vendables. ticipants. ente sera retenu comme cen 2004, qui seront virée	uiseurs de pots" (Kannenbäckerstadt) e au sel éramistes jusqu'a 35 ans. La vente sera faite par l'organisateur aux nom et
Identité banquaire:		de compte:
	N (International Bank Accour	
Keramikmuseum Weste Les photographies sont dimensions originales e En remettant le bulletir du Westerwald). Je con et n'ont pas été récomp	erwald, quelque soit la dé à marquer au verso en in en cm. Le jury sera entière n de participation, je recon firme en supplément, que ensées dans un autre conc bbustes, réutilisables et m	ndiquant uniquement le TITRE de l'oeuvre et ses
Fait à:	date:	Signature:

Veuillez noter que les bulletins de participation doivent nous être parvenus avant le 11 Janvier 2004!